



2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

| GÉNÉRALITES | ASSAINISSEMENT COLLECTIF | ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | EAU POTABLE

MISSION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE L'EAU

Avec le concours financier de :



Sommaire

Préambule	5
■ Généralités	7
<i>Contexte particulier en 2020</i>	9
<i>Equipe technique</i>	11
<i>Moyens techniques</i>	15
<i>Formations reçues</i>	17
<i>Bilan financier 2020</i>	19
<i>Bilan prévisionnel 2021</i>	25
■ Assainissement collectif	31
<i>Assistance technique, acquisition et valorisation des connaissances</i>	33
■ Assainissement non collectif	39
<i>Assistance technique, administrative et juridique</i>	41
<i>Connaissance et réhabilitation des zones à enjeux sanitaires</i>	43
■ Eau potable	47
<i>Assistance technique</i>	49
<i>Acquisition et diffusion de la connaissance</i>	53
<i>Animation territoriale</i>	59
<i>Communication</i>	65
<i>Autres activités</i>	69
<i>Prestations techniques réalisées pour le compte de l'agence technique départementale</i>	71

Préambule

La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) a été créée par le Conseil Départemental du Cantal en 1996.

Suite à une modification de l'organigramme des services du Conseil Départemental décidée mi 2020, la MAGE est dorénavant rattachée au Pôle Attractivité et Développement du Territoire, à la Direction de l'Attractivité du Territoire. Par ailleurs, lors de cette réorganisation, la MAGE a intégré au sein de son effectif les techniciens AMO mutualisés à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoire ».

Cette nouvelle organisation a été effective et opérationnelle à compter du 1^{er} octobre 2020.

La MAGE assure les missions suivantes à destination des collectivités locales et de leurs groupements :

- SATESE¹ : conseil et appui technique à l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif.
- SATEP² : conseil et appui technique à l'exploitation des réseaux et ouvrages d'eau potable.
- SATANC³ : animation d'un réseau départemental des techniciens de l'assainissement non collectif.
- AMO⁴ : prestations réalisés par des agents mutualisés à l'agence technique départementale CIT : cartographie de réseau, pré-recherche de fuites, suivi de travaux de mise en conformité de captages, autres...

Les programmes annuels d'intervention auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement et/ou de l'eau (missions SATESE-SATEP-SATANC) sont régis par des accords cadres départementaux entre le Conseil Départemental et les Agences de l'Eau :

- Contrat de Progrès 2019-2024 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Contrat Objectifs Partagés 2019-2021 signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ce rapport annuel a pour objet de faire le bilan de l'activité de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau en 2020 conformément à ces accords-cadres. L'activité d'Assistance Technique (missions SATESE-SATEP-SATANC) est soutenue jusqu'à 50% par les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

Les prestations d'AMO réalisés en mutualisation via CIT sont quant à elles financées par ailleurs, directement par les collectivités bénéficiaires, par le biais de conventions spécifiques.

¹ Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration

² Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable

³ Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif

⁴ Assistance à Maitrise d'Ouvrage



I GÉNÉRALITÉS

- | ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- | ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- | EAU POTABLE

Contexte particulier en 2020

L'année 2020 a été très particulière pour l'activité de la MAGE, et ce à plusieurs titres :

- **Mouvements de Personnel :**

Yannick LEMASQUERIER, ingénieur responsable de la MAGE depuis 2011 a quitté les effectifs du Conseil Départemental du Cantal fin février 2020. Ce poste de responsable de mission est resté vacant pendant 7 mois.

(PM : suite au départ à la retraite de Bruno DENISE en 2019, ancien chef du service Environnement et Aménagement Foncier incluant la MAGE, ce poste est resté vacant en 2020. Ainsi, en l'absence de responsable de mission et de chef de service, c'est Marc-Antoine LE-MINH-TRIET, Directeur Transport Equipements et Environnement, qui a assuré le rôle de responsable hiérarchique de la MAGE de mars à septembre 2020).

Dorian POUMEYROL, a été recruté mi-août 2020 sur le poste de technicien Eau Potable vacant depuis début 2019.

- **COVID-19 :**

Comme tous les services du Conseil Départemental, l'activité de la MAGE a été impactée par la pandémie de COVID-19 et par les épisodes de confinement : agents en ASA pour garde d'enfants, télétravail généralisé (pour les agents qui disposaient du matériel informatique adapté), etc.

En outre, les techniciens SATESE ont dû accompagner les collectivités cantaliennes dans la problématique de présence du virus dans les boues d'épuration et de gestion de ces boues : impossibilité d'épandage, hygiénisation des boues, etc. Des protocoles spécifiques ont dû être mis en place pour que les visites SATESE puissent se poursuivre, tout en assurant la protection des techniciens MAGE (notamment vis-à-vis du risque de projection de boues sur certaines stations d'épuration ou pour éviter tout contact avec des eaux usées).

- **Réorganisation des services :**

A l'issue du premier confinement du printemps, Monsieur le Président du Conseil Départemental a demandé à la Direction Général de revoir et de modifier l'organigramme des services. Ainsi, un nouvel organigramme a été décidé et publié en juillet 2020, pour une mise en œuvre progressive dans le courant du second semestre. En ce qui concerne la MAGE, les modifications suivantes ont été mises en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2020 :

- La MAGE, auparavant intégrée au service Environnement et Aménagement Foncier au sein du P.D.I (Pôle Déplacement et Infrastructures) est dorénavant rattachée à la D.A.T (Direction de l'Attractivité du Territoire) au sein du P.A.D.T (Pôle de l'Attractivité et du Développement du Territoire).
- L'effectif de la MAGE augmente en intégrant dorénavant les 3 agents Eau-Assainissement mutualisés via CIT sur des missions d'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage).
- Jean-Baptiste DORÉ, auparavant responsable de l'équipe Eau-Assainissement de CIT, est nommé responsable de la MAGE dans son nouveau format.

Afin d'illustrer cette nouvelle organisation, le nouvel organigramme général du CD15 et celui de la DAT (avec un zoom sur la MAGE) est présenté en Annexe de ce rapport d'activité.

Équipe technique

En 2020, l'effectif de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau du Département du Cantal est le suivant :

- 4 techniciens + 1 apprenti

COUDERT Laure-Lise (1 ETP)



DELRIEU Line (1 ETP)



SOLIGNAC Emilie (1 ETP)



POUMEYROL Dorian (1 ETP poste vacant en 2019 et pourvu en 2020 : prise de poste le 15/08/2020)



Remarque : du fait de sa prise de poste lors du second semestre 2020, Dorian POUMEYROL représente en réalité 0,4 ETP dans l'effectif de la MAGE pour l'année 2020. En 2021 il représentera 1 ETP entier.

SERGUES Jérôme (1 apprenti présent du 01/01 au 31/08/2020, soit 76 jours de travail effectifs)

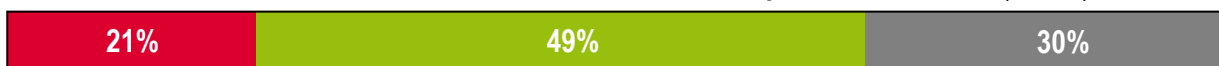


PIOTON William (1 apprenti présent à partir du 01/09/2020, soit 29 jours de travail effectifs)



- 1 ingénieur responsable de mission

LEMASQUERIER Yannick en début d'année, puis **DORÉ Jean-Baptiste** en fin d'année (1 ETP)



Remarque : Yannick LEMASQUERIER a quitté les effectifs du Conseil Départemental du Cantal le 28/02/2020. Suite au confinement du printemps 2020, puis aux modifications de l'organigramme des services et à la nouvelle configuration de la MAGE, le poste de responsable a été pourvu par Jean-Baptiste DORÉ à compter du 01/10/2020. Il n'y a pas eu de responsable de la MAGE sur la période Mars-Septembre. Pour l'année 2020, le poste de responsable MAGE représente en réalité 0,4 ETP. En 2021 il représentera 1 ETP entier.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

EAU POTABLE

AMO en mutualisation CIT

Pour les missions administratives, un agent est impliqué dans le fonctionnement de la mission :

- 1 secrétaire administrative (0,5 ETP) : **MALASSAGNE Sophie**

Faute d'effectif suffisant, une partie des missions SATESE sont sous-traitée à un bureau d'étude privé :

- **Sous-traitance d'une prestation de visites sur les installations d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (visites de 39 STEPs)**. Cette prestation a été réalisée par l'entreprise SGS au cours du 2^{ème} semestre 2020 pour un montant de 18 890,82 € TTC. La CABA étant dorénavant éligible à l'Assistance Technique de la MAGE, cette dépense est entièrement supportée par le Conseil Départemental.

Le nombre d'équivalent temps plein effectifs dédiés à chacune des missions⁵ en 2020 était le suivant :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 2,10 équivalents temps plein technicien / ingénieur
- 0,29 équivalent temps plein secrétariat

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 0,10 équivalent temps plein technicien
- 0,01 équivalent temps plein secrétariat

EAU POTABLE

- 1,61 équivalents temps plein technicien / ingénieur
- 0,20 équivalent temps plein secrétariat

Soit un total d'ETP effectifs affectés aux missions de la MAGE en 2020 de :

- **3,81 équivalent temps plein technicien / ingénieur MAGE** (735 jours mobilisables hors congés et activités internes de la collectivité)
- **0,50 équivalent temps plein secrétariat** (96 jours mobilisables hors congés et activités internes de la collectivité)

⁵ ETP effectivement dévolus à l'exercice des missions et excluant les congés spéciaux (congés maternité et paternité, longue maladie,...), les dispositions particulières d'exercice (temps partiel,...) et les jours de mise à disposition des agents MAGE pour des activités extérieures au service (ATD).

Le nombre d'équivalent temps plein effectifs dédiés aux missions réalisées pour le compte de l'agence technique départementale CIT en 2020 était le suivant :

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE C.I.T

- 0,42 équivalents temps plein technicien / ingénieur
- 0,00 équivalent temps plein secrétariat

Moyens techniques

L'équipement de la mission se compose notamment de :

- 2 véhicules utilitaires : 1 Citroën Berlingo et 1 Renault Kangoo équipés de réfrigérateurs,
- Petit matériel de terrain : pioche, massette, tournevis, clé de manœuvre,...
- conductimètres, pH-mètres, oxymètres, flacons divers,
- 2 MESmètre,
- 5 enregistreurs (octopus, vista+,...),
- 1 détecteur de métaux,
- 1 manomètre,
- 2 appareils photo numériques,
- 1 GPS professionnel de précision,
- 1 altimètre,
- 6 ordinateurs (dont 3 ordinateurs portables) pourvus d'un logiciel de suivi des stations d'épuration (Microsat V3) et d'un Système d'Information Géographique (QGIS et Geoconcept),
- 5 téléphones portables,
- 1 mallette multi-paramètres pour les missions ressources en eau et milieux aquatiques.
- 1 colorimètre pour mesures de chlore

Formations reçues

Les techniciens de la MAGE ont reçu les formations suivantes en 2020

Domaine(s)	Sujet	Organisme formateur	Durée	Agent
Assainissement	Gestion des eaux pluviales, exemple de projets adaptés aux petites collectivités	IdéalCo	0,5 jours	L.DELRIEU
Assainissement et ANC	La crise du COVID-19 dans les services d'assainissement et d'eau potable	IdéalCo	0,5 jours	L. DELRIEU
Assainissement	Les ZRV : quels acquis du programme de recherche Irstea-AFB	IdéalCo	0,5 jours	L.DELRIEU
Assainissement	Choix d'une solution technique : automatisme et télégestion	OIE	3 jours	LL. COUDERT
Assainissement	Retour expérience toilette sèche FAQ Crise covid service assainissement Covid échangeons nos pratiques en matière d'assainissement	IdéalCo	1 jour	LL COUDERT
Eau potable	Aipr encadrant concepteur	CNFPT	1 jour	E. SOLIGNAC
Transversale	Les gestes qui sauvent	CD15	0,5 jours	L.DELRIEU
Eau potable	Formation GPS	CD15	0,5 jour	D. POUMEYROL
Eau potable	Formation GPS	CD15	0,5 jour	E. SOLIGNAC
Eau potable	Loi engagement et proximité : quels impacts dans le domaine de l'eau ?	IDEALCO	0,25 jour	E. SOLIGNAC
Eau potable	Eau et changement climatique : quelles stratégies territoriales face aux épisodes de sécheresse et aux tensions quantitatives sur la ressource en eau ?	e-Colloque	1 jour	E. SOLIGNAC
Eau potable	Mise en oeuvre de la délégation de la compétence Eau	IDEALCO	0,25 jour	E. SOLIGNAC
Transversale	Prendre soin de ses relations professionnelles	CD15	1 jours	E.SOLIGNAC L.DELRIEU LL.COUDERT

Sous-total jours assainissement 6

Sous-total jours assainissement non collectif 0

Sous-total jours eau potable 3,5

Sous-total jours formations transversales 1

TOTAL jours 10,5

Annexe ASS - 1 : Détail des formations assainissement et transversales reçues par les techniciens MAGE

Annexe AEP - 16 : Détail des formations eau potable et transversales reçues par les techniciens MAGE

Bilan financier 2020

■ Dépenses 2020

NATURE DES OPERATIONS	MONTANT TTC
Salaires (rémunérations, charges diverses, assurance, cotisations)	191 156,01 €
Dépenses liées aux déplacements	5 095,70 €
Frais de déplacement	202,29 €
Frais kilométriques versés aux agents	0,00 €
Location de véhicules	557,52 €
Amortissement véhicules	2 458,49 €
Assurances des véhicules	611,36 €
Carburant	1 266,04 €
Amortissement embarcation	0,00 €
Frais indirects	38 231,20 €
Dépenses ponctuelles sur facture	3 769,64 €
Equipement spécifique	3 116,98 €
Location de salle	0,00 €
Frais d'étude ou d'analyse (participation collectivité déduite)	0,00 €
Dépenses de communication	0,00 €
Autres dépenses	652,67 €
Bénévolat associatif valorisé	0,00 €
	238 252,55 €

Recettes estimées 2020

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC
Agences de l'eau	119 095,00 €
<i>Assainissement collectif</i>	66 568,00 €
<i>Assainissement non collectif</i>	3 305,00 €
<i>Eau potable</i>	49 222,00 €
TOTAL	119 095,00 €
Rappel dépenses	238 252,55 €
TAUX GLOBAL DE FINANCEMENT DE LA MISSION (%)	50 %
TAUX DE FINANCEMENT AGENCE DE L'EAU DE LA MISSION (%)	50 %

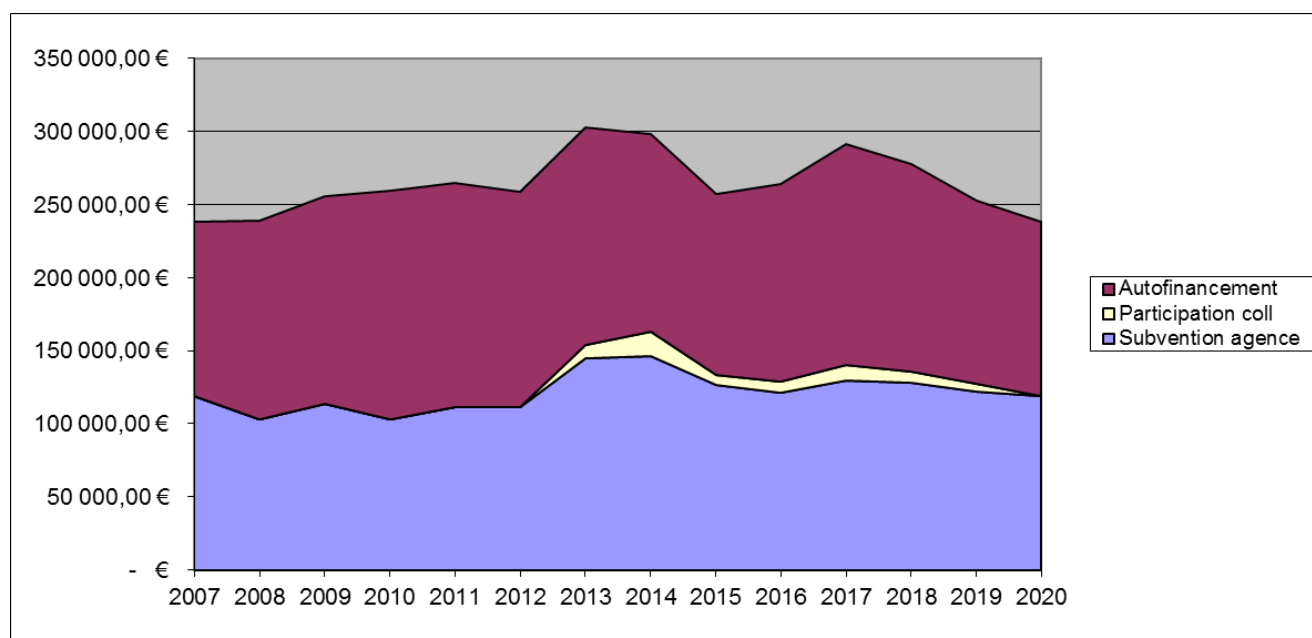
Synthèse générale

L'agence de l'eau apporte sa contribution au financement de la MAGE depuis sa création en 1996. Les modalités de coopération et de soutien de l'activité du département par les Agences de l'eau (Adour Garonne et Loire Bretagne) sont fixées dans les accords-cadres suivants, approuvés par l'assemblée délibérante départementale :

- Contrat de Progrès 2019-2024 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Contrat Objectifs Partagés 2019-2021 signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de ces contributions depuis 2007.

Evolution du budget de la MAGE depuis 2007 (sur la base d'une estimation des aides pour l'année 2020)



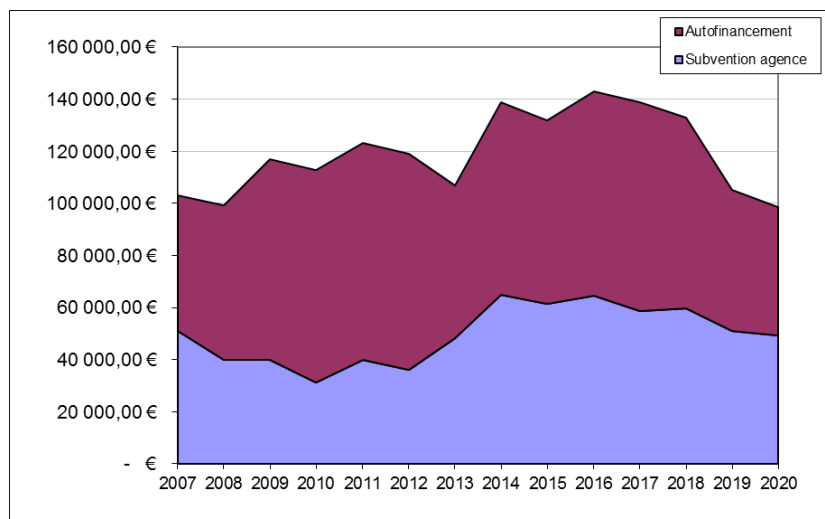
En 2020, le budget global de la MAGE est évalué à environ 238 250 € : il est en diminution comparé à celui de 2019 (- 6%) en raison :

- du contexte lié à la pandémie de Covid 19 et de ses conséquences sur l'organisation et les activités du service.
- d'une forte vacance de poste durant l'année écoulée (- 0,6 ETP technicien SATEP ; - 0,6 ETP Ingénieur Responsable MAGE).

Le taux de financement des activités d'Assistance Technique de la MAGE (SATESE-SATANC-SATEP) est stable : 50 % en 2020 (PM : 50% en 2019).

Synthèses thématiques

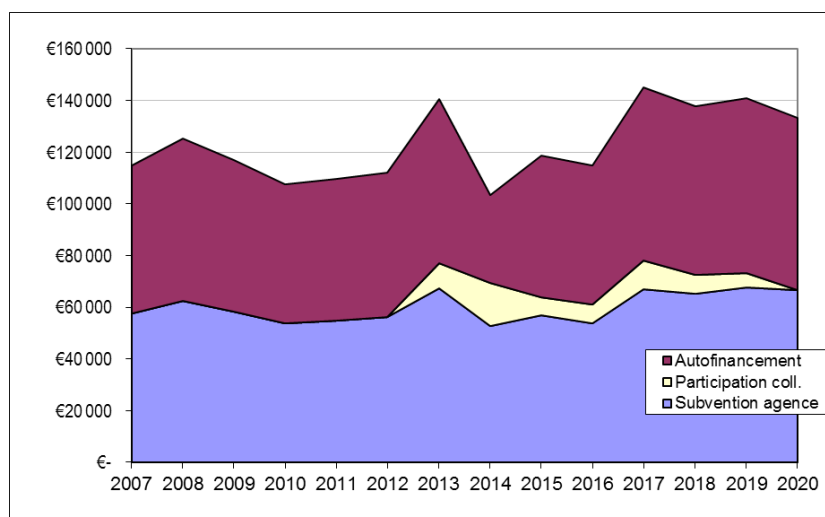
Eau potable



En 2020, l'activité d'Assistance Technique dans le domaine de l'eau potable est stable par rapport à 2019. La diminution observée par rapport à 2018 se confirme en raison de la vacance du poste (jusqu'à mi-août) d'un technicien en charge de l'AEP et du SIG départemental. Malgré le renfort d'un apprenti sur le 1^{er} semestre 2020, cette activité n'a représenté que 1,61 ETP technicien. Le recrutement de Dorian POUMEYROL à partir du 15/08/2020 a permis de compenser le départ de l'apprenti (30/08/2020).

On peut observer également sur le graphique que l'accord cadre 2013-2018 avec l'agence de l'eau a marqué une nette augmentation du taux de financement global de l'activité eau potable. Le nouveau programme de l'agence de l'eau, qui est entré en vigueur en 2019, ne modifie pas significativement ce taux de financement pour les activités eau potable de la MAGE (45 % à 50% de financement selon les années depuis 2013).

Assainissement



En 2020, l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif est resté le volume d'activité principal de la MAGE (2,10 ETP technicien).

Le budget dédié à cette mission en 2020 est en légère baisse comparé à celui de 2019 (-6%).

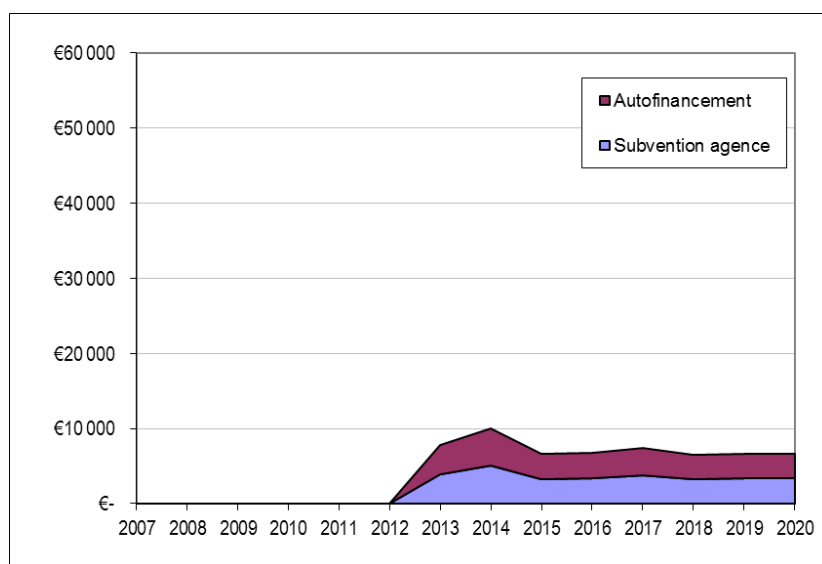
Cette diminution est notamment due à plusieurs facteurs :

- la baisse des frais de déplacement en périodes de confinement (restaurants fermés le midi, moins de déplacements, plus de réunions en visio),

- une diminution de la masse salariale de la mission SATEP du fait de la vacance de poste de Responsable MAGE pendant 7 mois.
- Un décalage temporel de la facturation des visites des STEP de la CABA réalisées par la société SGS : les 39 visites de STEP réalisés en 2020 ont été facturée au Conseil Départemental du Cantal en 2021. Cette prestation de 18 890,82 € TTC ne figure donc pas dans les dépenses MAGE 2020 : cette dépense sera justifiée sur le budget 2021.

Comme évoqué en page 12, le nouveau décret d'assistance technique (paru le 14/06/2019) rend la CABA éligible à l'Assistance Technique « gratuite » de la MAGE (comme la plupart des collectivités du Département). De ce fait, depuis 2020, la CABA ne participe plus au financement de la prestation du bureau d'étude recruté pour les visites des STEP de son territoire.

Assainissement non collectif



La mission « assainissement non collectif », initiée en 2013, représente une faible part des activités de la MAGE (~2,5 % du budget). Cette mission permet cependant d'animer activement un réseau départemental des techniciens de l'assainissement non collectif. En 2020, cette activité a été maintenue à moyens humains constants (20 jours / an). Cette activité d'assistance technique était soutenue à 50% par l'agence de l'eau dans le cadre de l'accord-cadre 2019 - 2024.

Bilan prévisionnel 2021

■ Dépenses prévisionnelles 2021

A	Salaires (rémunérations, charges diverses, assurance, cotisations)	250 613 €
B	Dépenses liées aux déplacements	9 654 €
	Frais de déplacement	1942 €
	Frais kilométriques versés aux agents	0 €
	Location de véhicules	392 €
	Amortissement véhicules	4 918 €
	Assurances des véhicules	611 €
	Carburant	1 792 €
	Amortissement embarcation	0,00 €
C	Frais indirects	50 123 €
D	Dépenses ponctuelles sur facture	42 144 €
	Equipement spécifique	21 303 €
	Location de salle	0 €
	Frais d'étude ou d'analyse	13 400 €
	Dépenses de communication	0 €
	Autres dépenses	7 442 €
	Bénévolat associatif valorisé	0 €
	TOTAL A + B + C + D	352 533 €

Recettes prévisionnelles 2021

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC
Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne	176 267 €
<i>Assainissement collectif</i>	97 871 €
<i>Assainissement non collectif</i>	3 375 €
<i>Eau potable</i>	75 021 €
TOTAL	176 267 €
Rappel dépenses	352 533 €
TAUX GLOBAL DE FINANCEMENT DE LA MISSION (%)	50 %
TAUX DE FINANCEMENT AGENCES DE L'EAU DE LA MISSION (%)	50 %

Synthèse prévisionnelle

Les dépenses prévisionnelles 2021 sont estimées à **352 533 € environ** (PM : 238 252 € en 2020). Le taux de financement prévisionnel des activités de la MAGE par les Agences de l'Eau est quant à lui évalué à **50%**, identique à celui de 2020.

Le budget prévisionnel 2021 est nettement plus conséquent que le budget 2020 (+ 48 % d'augmentation des dépenses, et des recettes). Plusieurs raisons à cette augmentation budgétaire :

1. Augmentation des effectifs de la MAGE :

Depuis 2018, on observe des vacances de poste à la MAGE. Ce manque d'effectif a été particulièrement marqué lors du 1^{er} semestre 2020 où pendant plusieurs mois il manquait un Ingénieur Responsable du service ainsi qu'un Technicien Eau Potable. En 2021, tous les postes vacants auront été pourvus et les changements suivants seront constatés :

- le poste de Responsable sera occupé pleinement (ce poste est en partie mutualisé à CIT pour des prestations d'AMO),

- le poste de technicien Eau Potable (pourvu mi-août 2020) sera complètement opérationnel avec le développement d'une nouvelle mission SATEP (représentant 0,5 ETP) axée sur l'Aide au ciblage des non conformités de l'eau distribuée liée à une problématique « qualité » - mission AN-RA7 (ce poste de technicien eau potable est également mutualisé partiellement à CIT pour des missions de cartographie et de pré-recherches de fuites).
- Recrutement en février d'une Chargée de Projet SIG (au sein du Service Innovation Numérique) qui consacrera environ 50 % de son temps de travail à l'Actualisation du SIG départemental d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif en étroite collaboration avec la MAGE (missions SATEP-SATESE éligibles aux financements des Agences de l'Eau).
- Recrutement mi-avril d'un technicien assainissement supplémentaire qui renforcera l'équipe SATESE (cet agent sera également mutualisé à CIT pour des prestations d'AMO dans le domaine de l'Assainissement pour 50 % de son temps de travail).
- Renouvellement en Septembre 2021 du poste d'Apprenti en alternance (niveau Licence Pro) orienté sur un profil de technicien Assainissement pour renforcer l'équipe en charge des missions SATESE.

Ces modifications d'effectifs en 2021 expliquent l'augmentation de la masse salariale liée aux activités d'Assistance Technique : de 191 156 € en 2020 à 250 613 € en 2021 (+ ~ 59 500 €)

Cette augmentation des effectifs de la MAGE (dédiée aux missions SATESE & SATEP) induit également :

- Une augmentation des « Dépenses liées aux Déplacements » : de 5 095 € en 2020 à 9 654 € en 2021 (+ ~ 4 560 €)
- Une augmentation des « Frais Indirects » : de 38 231 € en 2020 à 50 123 € en 2021 (+ 11 900 €)

2. Acquisition de matériel et de logiciels métier spécifiques :

Plusieurs « Dépenses ponctuelles sur facture » importantes sont prévues au budget prévisionnel 2021 :

- Equipement spécifique (matériel de terrain & logiciel) :
 - maintenance annuelle des capteurs de débit du réseau départemental de suivi des ressources en eau souterraines (~ 6 000 €)
 - acquisition d'un GPS de Précision (~ 15 300 € amorti sur 5 ans, soit 3 000 € affecté aux dépenses 2021)
 - acquisition d'un nouveau Web SIG (GEO-Business) pour diffusion du SIG Départemental Eau Potable et Assainissement aux collectivités Cantaliennes et aux partenaires institutionnels (services de l'état, Agences de l'Eau). Coût estimatif ~ 10 000 € TTC.
- Prestations visites STEP CABA 2021 sous-traitées à un bureau d'études : ~ 15 000 € TTC
- Abonnement au logiciel Fluksaqua : expérimentation pendant 1 an d'une solution informatique permettant la récupération des données de télésurveillance de systèmes d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif de collectivités, en vue de développer une nouvelle mission d'Assistance Technique à l'exploitation et à l'analyse des données de télésurveillance (conseils à la programmation de travaux ou à l'exploitation des installations). Coût estimatif ~ 8 000 € TTC.

Synthèses prévisionnelles thématiques

Eau potable

Année 2021 - prévisionnel		Agence de l'Eau Adour Garonne clé de répartition : 1032 captages sur le bassin										Agence de l'Eau Loire Bretagne clé de répartition : 215 captages sur le bassin						
Type de mission	EAU POTABLE	Intitulé de la mission	Justificatifs à produire	Code Agence	Indicateur	Nombre jours		Budget alloué		Subvention escomptée		Nombre jours		Budget alloué		Subvention escomptée		
ANIMATION TERRITORIALE	Protection des captages et de la ressource	Promotion mise en place des périmètres de protection réglementaire	- Compte-rendus de réunions - tableau de bord avancement	AN - P1		12,4		4 584 €				2,6		955 €				
		Sensibiliser les maitres d'ouvrages et les gestionnaires à la connaissance des aquifères	- Compte-rendus de visites - synthèse départementale	AN - P2		12,4		4 584 €				2,6		955 €				
	Economie d'eau potable	Encourager les économies d'eau et la lutte contre les fuites des réseaux	- Compte-rendus de réunions formation - Courriers de diffusion guides	AN - ECO1		8,3		3 056 €				1,7		637 €				
		Promotion de la mutualisation de moyens et de la structuration intercommunale	- Compte-rendus de réunion	AN - RA1		12,4		4 584 €				2,6		955 €				
	Rationalisation des systèmes d'AEP et amélioration de l'exploitation des ouvrages	Animer et promouvoir la mise en œuvre des préconisations proposées par le schéma départemental d'alimentation en eau potable et par les schémas locaux	- Compte-rendus de réunion - documents produits	AN - RA2		20,7	149	7 640 €	55 011 €	50%	27 506 €	4,3	31	1 592 €	11 461 €	50%	5 730 €	
		Créer, organiser et animer un réseau de fontainiers et/ou de maitres d'ouvrages	- Compte-rendus de réunions formation	AN - RA3		0,0		0 €				0,0		0 €				
		Sensibiliser les maitres d'ouvrages et les gestionnaires à la connaissance des aquifères et les inciter à mettre en place un suivi qualitatif et quantitatif de leurs ressources		AN - RA4		0,0		0 €				0,0		0 €				
		Appui et conseils pour la promotion et l'élaboration d'études PGSSE		AN - RA5		4,1		1 528 €				0,9		318 €				
		Aide à la mise en œuvre des PGSSE		AN - RA6		4,1		1 528 €				0,9		318 €				
		Aide au ciblage des non conformités de l'eau distribuée liée à une problématique quantité, qualité ou impropriété de la ressource		AN - RA7		74,5		27 506 €				15,5		5 730 €				
ASSISTANCE TECHNIQUE	Protection des captages et de la ressource	Aide à la mise en place des périmètres de protection	- Dossiers préalables - tableau de bord	AT - P1	- 14 captages	57,9		21 393 €				12,1		4 457 €				
		Conseils et suivi de la mise en œuvre effective de la protection des captages	- Rapports de visites	AT - P2	- 20 captages	12,4	103	4 584 €	38 202 €	50%	19 101 €	2,6	22	955 €	7 959 €	50%	3 979 €	
		Appui à la réalisation du suivi des débits d'étiage de ressources jugées comme stratégiques et/ou représentatives pour l'AEP du département	- Compte-rendus de réunions - Synthèse départementale	AT - P3		33,1		12 225 €				6,9		2 547 €				
ACQUISITION ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	Economie d'eau potable	Recueil, actualisation et analyse des données relatives aux opérations de lutte contre les fuites de réseaux et aux démarches de gestion patrimoniale	- Compte-rendus de réunions - documents produits - SIG départemental	AC - ECO1		59,0		21 791 €				12,3		4 540 €				
	Rationalisation des systèmes d'AEP et amélioration de l'exploitation des ouvrages	Actualisation et analyse des données relatives aux systèmes d'AEP et à leur gestion pour alimenter et organiser la réflexion sur la rationalisation des captages	- SIG départemental	AC - RA1		12,4	76	4 584 €	27 903 €	50%	13 951 €	2,6	16	955 €	5 813 €	50%	2 907 €	
		Suivi et saisie des informations relatives aux programmes de travaux à mettre en œuvre ou en cours dans le cadre des schémas locaux et départementaux	- Tableau de bord	AC - RA2		0,0		0 €				0,0		0 €				
		Inciter et conseiller les maitres d'ouvrages pour le remplissage de SISPEA		AC - RA3		4,1		1 528 €				0,9		318 €				
EXPERTISE TECHNIQUE									50%	0 €				50%	0 €			
COMMUNICATION	Communication	Concevoir et diffuser des outils de communication sur les actions menées dans les quatre domaines précédents	- documents produits	COMM		8,3	8	3 056 €	3 056 €	50%	1 528 €	1,7	2	637 €	637 €	50%	318 €	
HORS CONVENTION	Recherche en eau	Animation d'un programme de recherche en eau et d'amélioration des connaissances sur le secteur d'Ally pleaux				0,0	0	0 €	0 €	0%	0 €	0,0	0	0 €	0 €	0%	0 €	
						TOTAL	336	124 173 €	50%	62 086 €	70	25 869 €	50%	12 935 €				

Assainissement

Année 2021 - prévisionnel								Agence de l'Eau Adour Garonne clé de répartition : 469 jours estimés AEAG				Agence de l'Eau Loire Bretagne clé de répartition : 72 jours estimés AEAG				
Type de mission	Intitulé de la mission	Justificatifs à produire	Code Agence	Indicateur	Nombre jours		Budget alloué AEAG		Subvention escomptée		Nombre jours		Budget alloué AELB		Subvention escomptée	
ASSISTANCE TECHNIQUE	Assistance technique, acquisition et valorisation des connaissances	- Compte-rendus de visites	AT - AC1	- 19 visites bilans 24h - 118 visites analyses - 15 visites autosurveillance - 90 réunions	468,7	468,7	169 691 €	169 691 €	50%	84 845 €	72	72	26 051 €	26 051 €	50%	13 025 €
	Accompagnement des collectivités dans un certain nombre de domaines en cohérence avec le projet de décret AT.	- tableaux actions par station	AT - AC4		0		0 €				0		0 €			
ACQUISITION ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	Production de données relatives au devenir des boues et des autres sous-produits (matières de vidange, refus de dégrillage, sables et graisses)	- Compte-rendus de réunions - documents produits - SIG départemental	AC - AC2		0	0	0 €	0 €	50%	0 €	0	0	0 €	0 €	50%	0 €
EXPERTISE TECHNIQUE	Mutualiser les retours d'expérience et suivis	- Compte-rendus de réunions - Compte-rendus de visites	EX - AC3	- compte-rendus de visites	0	0	0 €	0 €	70%	0 €	0	0	0 €	0 €	70%	0 €
				TOTAL	469		169 691 €		50%	84 845 €	72		26 051 €		50%	13 025 €

Assainissement non collectif

Année 2021 - prévisionnel								Agence de l'Eau Adour Garonne clé de répartition : 11 Agents SPANC				Agence de l'Eau Loire Bretagne clé de répartition : 2 Agents SPANC				
Type de mission	Intitulé de la mission	Justificatifs à produire	Code Agence	Indicateur	Nombre jours		Budget alloué AEAG		Subvention escomptée		Nombre jours		Budget alloué AELB		Subvention escomptée	
ASSISTANCE TECHNIQUE	Assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC	Compte-rendus réunions SPANC Synthèses départementales boues	AT - ANC1		8,5	8,5	2 856 €	2 856 €	50%	1 428 €	2	1,5	519 €	519 €	50%	260 €
ACQUISITION ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	Connaissance et réhabilitation dans les zones à enjeux sanitaires	- Synthèse départementale	AC - ANC2		8,5	8,5	2 856 €	2 856 €	50%	1 428 €	2	1,5	519 €	519 €	50%	260 €
				TOTAL	17		5 712 €		50%	2 856 €	3		1 038 €		50%	519 €



I GÉNÉRALITÉS

I ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I EAU POTABLE

Assistance technique, acquisition et valorisation des connaissances

Codification agence : Mission AC1

■ Cadre général de la mission

- Assister le cas échéant le service d'assainissement collectif pour le diagnostic et le suivi régulier des systèmes d'épuration des eaux usées
- Valider et exploiter les résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages
- Recueillir des informations sur les systèmes d'assainissement et leur fonctionnement (3 commentaires obligatoires sur le réseau, station file eau et sous-produits). Ces observations ont vocation à être publiées sur le portail du bassin « Adour Garonne »
- Proposer des actions d'améliorations relatives aux opérations à réaliser

■ Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses réelles liées à cette mission est de **133 136 € HT**.

Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses était de 139 954 € HT.

Annexe ASS – 1 : Annexe financière SATESE réalisé 2020 AEAG

Annexe ASS - 2 : Annexe financière SATESE réalisé 2020 AELB

Annexe ASS – 3 AEAG : annexe financière Réalisé mission AC1 AEAG

Annexe ASS - 4 AELB ; Annexe financière Réalisé mission AC1 AELB

■ Jours dédiés à la mission

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **460**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 469

Ce nombre se décompose de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **405**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours techniciens était de 420
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **55**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours administratifs était de 49.

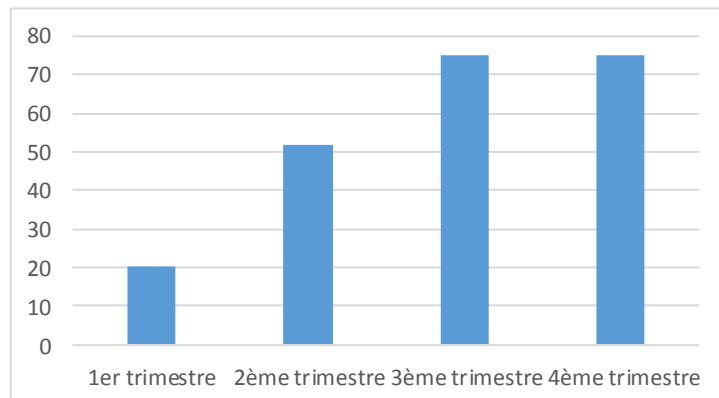
Le cout d'une journée d'intervention technicien assainissement peut donc être évalué à **329 € TTC / jour**.

■ Actions menées en 2020

1 VISITES-CONSEILS SUR LES STATIONS D'EPURATION

222 visites ont été réalisées sur les ouvrages d'épuration, ce qui correspond à 113% du programme prévisionnel. Ces visites font l'objet d'un compte –rendu détaillé envoyé à la collectivité et à l'Agence de l'Eau qui décrit le fonctionnement des ouvrages et liste les actions d'améliorations à mettre en œuvre pour en améliorer les performances.

- 1er trimestre : 20 visites
- 2ème trimestre : 52 visites
- 3ème trimestre : 75 visites
- 4ème trimestre : 36 visites+
39 visites sous-traitées (SGS)



Dans le détail (cf. carte page ci-contre) :

- **168 visites avec analyses sur 142 prévues (118%)**. 39 visites ont été réalisées par un prestataire extérieur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (collectivité non éligible). Le montant global de cette prestation (SGS) est de 18 890,82 € TTC. Sur ces visites externalisées, la mission de la MAGE a donc consisté à l'élaboration du Dossier de Consultation, à l'analyse des offres, au suivi du marché (relecture des CR,...) et à l'organisation d'une réunion bilan avec la CABA.
- **54 visites bilan 24 heures sur 54 prévues (100%)**. Ces bilans, mis en œuvre par le laboratoire TERANA sont valorisables par les collectivités au titre de leur autosurveillance réglementaire. La MAGE traite l'ensemble des informations recueillies (le laboratoire ne produit que des données brutes) dans un compte-rendu détaillé.
- **0 descriptifs nouvelles stations sur 0 prévus**. Ces fiches sont le descriptif complet des ouvrages rencontrés sur une nouvelle station, synoptique, dimensionnement, coordonnées...

Annexe ASS - 5 : AEAG Tableau récapitulatif des visites assainissement assistance technique Mission AC1

Annexe ASS - 6 : AELB Tableau récapitulatif des visites assainissement assistance technique Mission AC1

Annexe ASS – 7 : Synthèse financière réalisé mission AC1 2020 AEAG

Annexe ASS – 8 : Synthèse financière réalisé mission AC1 2020 AELB

2 AUTRES ACTIVITES DIVERSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

La MAGE a assisté les collectivités concernant notamment :

- La rédaction des cahiers d'exploitation
- La gestion des sous produits
- L'élaboration ou l'accompagnement à l'élaboration de conventions de raccordement
- La programmation et le suivi des travaux et des études
- L'élaboration de programmes de formation des personnels
- L'évaluation de la qualité des services
- L'aide à la déclaration des demandes d'aides à la performance épuratoire
- La programmation et l'organisation de l'autosurveillance des collectivités

La réalisation de ces prestations s'est traduite notamment, par la participation ou l'organisation de **59 réunions** (indicateur d'activité) d'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'amélioration de leurs systèmes d'assainissement (schémas d'assainissement, diagnostics, valorisation des boues, mise en conformité réglementaire des systèmes, travaux de réhabilitation ou de création de nouvelles stations d'épuration,...). Pour rappel, 60 réunions étaient prévues.

■ Programme prévisionnel 2021

En 2021, la MAGE prévoit d'effectuer **242 visites** sur les stations d'épuration du département. **110 réunions** (indicateur d'activité) d'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'amélioration de leurs systèmes d'assainissement sont également prévues.

Avec la présence d'un apprenti, et l'arrivée d'un technicien à mi-temps sur le SATESE, il est prévu de modifier les fréquences de visites. Les stations qui étaient visitées une fois tous les 3 ans le seront désormais tous les 2 ans. De plus, la MAGE fait le choix de reprendre dans son planning de visite les step déclarées « obsolètes », elles seront visitées tous les 2 ans.

Pour 2021, il est de plus prévu une campagne de mesure de hauteur de boues sur tous les filtres plantés de roseaux de plus de 10 ans. Il sera ensuite proposé l'aide à la réalisation d'un curage si cela s'avère nécessaire.

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission est de **195 741 € HT environ**, réparti de la manière suivante (*clé de répartition : nombre de visites par bassin et temps passé estimé avec outil de simulation AEAG*) :

- Bassin Loire Bretagne : **26 050 € HT**.
- Bassin Adour Garonne : **169 690 € HT**.

Pour rappel, le montant des dépenses dédiées à cette mission en 2020 était de 133 136 € HT.

Le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **596**, répartis de la manière suivante :

- Bassin Loire Bretagne : **79 jours**.
- Bassin Adour Garonne : **517 jours**.

Pour rappel, le nombre de jours dédiés à cette mission en 2020 était de 460.

Ce nombre se décomposera de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **541**
Pour rappel, le nombre réel de jours techniciens dédié à cette mission (AC1) en 2020 était de 405.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **56**
Pour rappel, le nombre réel de jours administratifs dédié à cette mission en 2020 était de 55.

Annexe ASS – 9 : Annexe financière prévisionnelle 2020 sur la bassin Adour Garonne

Annexe ASS – 10 : Annexe financière prévisionnelle 2020 sur la bassin Loire Bretagne

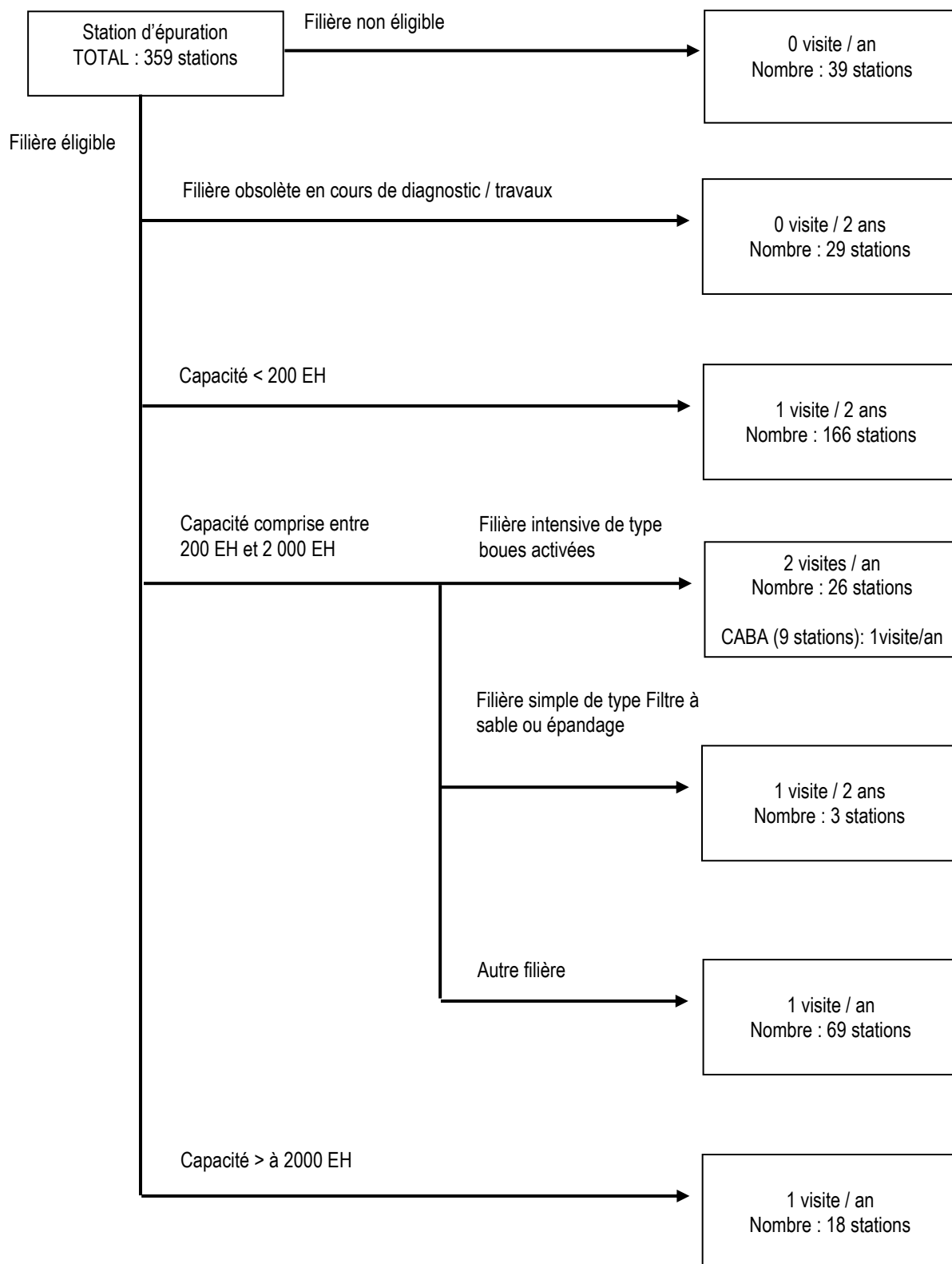
Annexe ASS – 11 : Tableau récapitulatif des visites assainissement assistance technique AC1 sur la bassin Adour Garonne 2021

Annexe ASS – 12 : Tableau récapitulatif des visites assainissement assistance technique AC1 sur la bassin Loire Bretagne 2021

Annexe ASS – 13 : Synthèse financière prévisionnel AC1 2021 AEAG

Annexe ASS – 14 : Synthèse financière prévisionnel AC1 2021 AELB

Le logigramme page suivante décrit le mode de programmation des stations d'épuration.



TOTAL 2021 : 242 Visites



| GÉNÉRALITÉS

| ASSAINISSEMENT COLLECTIF

| ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

| EAU POTABLE

Assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC

Codification agence : Missions ANC 1

■ **Cadre général de la mission**

- Veille technique, administrative et juridique
- Conseils, sensibilisation
- Elaboration et mise en œuvre de formation
- Animation d'un réseau local de techniciens en ANC,
- Gestion et promotion des chartes départementales

■ **Dépenses liées à la mission**

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **3 305 € HT**.

Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses était de 3 088 € HT.

Annexe ANC - 1 : Annexe financière des missions ANC 1 et 2 AEAG et AELB

■ **Jours dédiés à la mission**

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **11**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 11,4.

Ce nombre se décompose de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **10**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours techniciens était de 10.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **1**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours administratifs était de 1,4.

Annexe ANC - 2 : Formulaire missions animation régie 2020 AEAG

Annexe ANC - 3 : Formulaire missions animation régie 2020 AELB

Annexe ANC - 4 : Formulaire missions SATANC temps passé réalisé 2020 AEAG

Annexe ANC - 5 : Formulaire missions SATANC temps passé réalisé 2020 AELB

■ Actions menées en 2020

1 REUNION INTERSATANC BRIVE

- Participation aux journées d'échange intersatanc du bassin Adour Garonne le 3 septembre 2020 en visioconférence à Brive.

2 COVID-19

La réunion annuelle des SPANC n'a pas pu être maintenue en 2020 en raison des contraintes sanitaires liées au COVID 19. Toutefois, durant le confinement, le SATANC a continué d'animer le réseau au travers de mails informatifs sur la réglementation et les diverses contraintes liées à leur profession. Il a également été produit un document à l'attention des vidangeurs et des maires du Cantal afin de les prévenir des risques liés aux vidanges de fosses et à leur épandage.

Annexe ANC – 6 : Annulation réunion annuelle 2020

Annexe ANC – 7 : mail AMF 15 COVID et vidange de fosses

■ Programme prévisionnel 2021

En 2021, la MAGE prévoit de reprendre son volume d'activité habituelle (hors COVID) sur cette thématique avec toujours pour objectif l'animation d'une rencontre annuelle des SPANC. Il est également envisagé de proposer aux techniciens SPANC une formation ANC sur le département du Cantal en lien avec le CNFPT.

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission est de **3 375 € HT environ**, réparti de la manière suivante (*clé de répartition : nombre d'agents SPANC par bassin*) :

- Bassin Loire Bretagne : **519 € HT.**
- Bassin Adour Garonne : **2 856 € HT.**

Pour rappel, le montant des dépenses dédiées à cette mission en 2020 était de 3 305 € TTC.

Le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **11**, répartis de la manière suivante :

- Bassin Loire Bretagne : **1,6 jours.**
- Bassin Adour Garonne : **9,3 jours.**

Pour rappel, le nombre de jours dédié à cette mission en 2020 était de 11.

Ce nombre se décomposera de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **10**
Pour rappel, le nombre réel de jours techniciens dédié à cette mission (ANC1) en 2020 était de 10.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **1**
Pour rappel, le nombre réel de jours administratifs dédié à cette mission en 2020 était de 1.

Annexe ANC – 13 : AEAG Formulaire missions SATANC animation en régie 2021 AEAG

Annexe ANC – 14 : AELB Formulaire missions SATANC animation en régie 2021 AELB

Annexe ANC – 15 : AEAG formulaire missions SATANC temps passé 2021 AEAG

Annexe ANC – 16 : AELB formulaire missions SATANC temps passé 2021 AELB

Connaissance et réhabilitation dans les zones à enjeux sanitaires

Codification agence : Missions ANC 2

■ Cadre général de la mission

- Accompagner les SPANCs pour le recensement des « Zones à enjeux sanitaires » et l'évaluation du potentiel d'installations à réhabiliter
- Impulser la révision des zonages en lien avec les documents d'urbanisme
- Elaborer des synthèses à l'échelle départementale et/ou inter départementale issues de :
 - L'évaluation de la qualité du service d'assainissement non collectif sur la base des indicateurs réglementaires en application du décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et de l'Observatoire National de l'ANC
 - La mise en place un suivi des sous-produits issus de l'ANC (matières de vidanges, déchets) au travers de l'émergence d'un réseau d'acteurs.
- Concevoir et diffuser des outils de communication sur les actions menées, soit sur des thématiques ciblées ayant fait l'objet d'études particulières, soit à l'occasion de manifestations dédiées à l'ANC
- Favoriser l'émergence de groupes de travail inter SATANC afin de faciliter le partage d'expériences et de mutualiser les compétences, connaissances et outils.

■ Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **3 305 € HT**.

Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses était de 3 088 € HT.

Annexe ANC - 1 : Annexe financière des missions ANC 1 et 2 AEAG et AELB

■ Jours dédiés à la mission

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **11**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 11,4.

Ce nombre se décompose de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **10**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours techniciens était de 10.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **1**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours administratifs était de 1,4.

Annexe ANC - 2 : Formulaire missions animation régie 2020 AEAG

Annexe ANC - 3 : Formulaire missions animation régie 2020 AELB

Annexe ANC – 4 : Formulaire missions SATANC temps passé réalisé 2020 AEAG

Annexe ANC – 5 : Formulaire missions SATANC temps passé réalisé 2020 AELB

■ Actions menées en 2020

1 REALISATION DE SYNTHES DEPARTEMENTALES

La réalisation de synthèses a porté sur 4 sujets en 2020 :

- **Les volumes de boues vidangées.** Collecte des données auprès des vidangeurs, synthèse de la répartition par collectivité et transmission des données à chaque communauté de communes.

Annexe ANC - 8 : Mail aux vidangeurs volumes vidangés 2019

Annexe ANC - 9 : Boues vidangées en 2019

- **Filières effluents non domestiques :** recensement des ces filières présentes sur le département et des traitements ANC mis en place.

Annexe ANC - 10 : Filières effluents non domestiques

- **Filières de capacité supérieure à 20 EH :** recensement des filières présentes sur le département

Annexe ANC - 11 : Filières supérieures à 20 EH

- **Dysfonctionnements observés sur les filières nouvellement agréées :** recensement des dysfonctionnements, réparations réalisées.

Annexe ANC - 12 : Dysfonctionnements filières agréées.

■ Programme prévisionnel 2021

En 2021, la MAGE prévoit de maintenir son volume d'activité sur cette thématique avec toujours pour objectif d'actualiser les données annuelles sur les SPANC et de fournir à ces derniers les éléments nécessaires concernant les boues vidangées sur leur territoire.

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission est de **3 375 € HT environ**, réparti de la manière suivante (*clé de répartition : nombre d'agents SPANC par bassin*) :

- Bassin Loire Bretagne : **519 € HT.**
- Bassin Adour Garonne : **2 856 € HT.**

Pour rappel, le montant des dépenses dédiées à cette mission en 2020 était de 3 305 € TTC.

Le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **11**, répartis de la manière suivante :

- Bassin Loire Bretagne : **1,6 jours.**
- Bassin Adour Garonne : **9,3 jours.**

Pour rappel, le nombre de jours dédié à cette mission en 2020 était de 11.

Ce nombre se décomposera de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **10**
Pour rappel, le nombre réel de jours techniciens dédié à cette mission (ANC1) en 2020 était de 10.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **1**
Pour rappel, le nombre réel de jours administratifs dédié à cette mission en 2020 était de 1.

Annexe ANC – 13 : AEAG Formulaire missions SATANC animation en régie 2021 AEAG

Annexe ANC – 14 : AELB Formulaire missions SATANC animation en régie 2021 AELB

Annexe ANC – 15 : AEAG formulaire missions SATANC temps passé 2021 AEAG

Annexe ANC – 16 : AELB formulaire missions SATANC temps passé 2021 AELB



| GÉNÉRALITÉS

| ASSAINISSEMENT COLLECTIF

| ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

| EAU POTABLE

Assistance Technique

Codification agence : Mission AEP - AT

■ Cadre général de la mission

- **Aide à la mise en place des périmètres de protection et à la définition de aires d'alimentation.** Appui à l'élaboration des dossiers techniques, appui méthodologique aux collectivités pour l'engagement et le suivi des procédures de protection. **AT – P1**
- **Conseils et suivi de la mise en œuvre effective de la protection des captages.** Coordination avec les services de l'ARS sur les captages à examiner, visites et conseils sur l'entretien des captages et l'application des prescriptions de la DUP. **AT – P2**
- **Appui à la réalisation du suivi des débits d'étiage des ressources jugées comme stratégiques et/ou représentatives pour l'AEP du département. Appui aux études de vulnérabilité de la ressource en eau ans la cadre du changement climatique.** Mettre en place et organiser avec les maîtres d'ouvrage les mesures de débits d'étiage de sources et/ou le suivi des niveaux piézométriques de forages, recueillir et mettre à disposition des partenaires les données du suivi de ces points. **AT – P3**

■ Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **40 012 € HT**.

Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses était de 46 515 € HT.

Annexe AEP - 1 : Annexe financière de la mission AEP – AT

■ Jours dédiés à la mission

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **126**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 135.

Ce nombre se décompose de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **126**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours techniciens était de 135.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **16**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours administratifs était de 16.

■ Actions menées

1 PORTAGE DES PROCEDURES DE DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION

Codification agence : Mission AEP – AT – P1

Cette mission s'est traduite en 2020 par (Annexe AEP – 4) :

- l'élaboration de dossiers préalables à la définition des périmètres de protection des captages sur 2 UGE correspondant à 75 points de prélèvement (captages, sources ou forages) ;
- la réalisation de visites de terrain (2) avec l'hydrogéologue agréé pour la définition des périmètres et des travaux de protection ;
- la participation à des réunions d'animation (9) sur les démarches de mise en conformité réglementaire de la protection des captages d'eau potable identifiés comme devant être pérennisés ;
- l'accompagnement des collectivités dans le suivi des procédures de protection de captages en cours.

2 VISITES-CONSEIL POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES MESURES DE PROTECTION

Codification agence : Mission AEP – AT – P2

Cette mission s'est traduite en 2020 par (Annexe AEP - 5 : Visites conseils périmètres DUP) :

- la réalisation de visites de terrain, de réunions, d'échanges (12) avec les collectivités pour les aider à assurer le respect des prescriptions de la DUP de protection des captages (75 points de prélèvement concernés).

3 ANIMATION D'UN RESEAU DE SUIVI QUANTITATIF DES EAUX SOUTERRAINES

Codification agence : Mission AEP – AT – P3

Le réseau départemental de suivi des eaux souterraines a été mis en place en 2016 par la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil départemental du Cantal. 18 ressources constituent actuellement ce réseau. Ces dernières ont été choisies pour leur situation géologique (socle, volcanisme), pour la qualité des chroniques de débits existantes et pour leur répartition géographique sur le territoire. Le suivi des sources et la réalisation des mesures de débits sont assurés à fréquence mensuelle (dans la mesure du possible) par les collectivités gestionnaires de l'eau. L'objectif de ce réseau est d'améliorer la connaissance des ressources du département et d'assurer une veille objective et pertinente sur les évolutions à court, moyen et long terme des débits mesurés.

Cette mission s'est traduite en 2020 par :

- le recueil, la saisie, l'analyse et l'interprétation des mesures de débits réalisées par les collectivités.

- la **rédaction et la publication de bulletins de l'état des ressources (4) dans le cadre d'un réseau départemental de suivi des eaux souterraines** en janvier, mai, septembre et novembre 2020.

Bulletins disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cantal.fr/reseau-departemental-de-suivi-des-eaux-souterraines/> (Annexe AEP - 6 : Exemple de bulletin de situation)

- A la suite de l'épisode de sécheresse de 2019 et des nombreuses remontées des élus du territoire à ce sujet, la MAGE a mené une **enquête téléphonique auprès de l'ensemble des collectivités gestionnaires de l'eau potable du département**. Cette enquête a permis de mesurer l'impact de la sécheresse sur la distribution d'eau potable. Début 2020, la MAGE a réalisé un bilan de cet événement à partir des données brutes collectées en 2019.

Bulletin disponible à l'adresse suivante : <http://www.cantal.fr/reseau-departemental-de-suivi-des-eaux-souterraines/>

Programme prévisionnel 2021

En 2021, la MAGE prévoit de poursuivre son implication dans le domaine de la protection des captages. L'animation du réseau départemental de suivi des eaux souterraines sera également poursuivie. Le nombre de bulletins de l'état des ressources dépendra des conditions météorologiques (sécheresse). La MAGE propose de développer le réseau de suivi et de l'automatiser. L'objectif est d'avoir un outil de surveillance et de prévention pertinent et adapté aux problématiques rencontrées sur l'alimentation en eau.

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission est de **46 161 € HT**, réparti de la manière suivante (*clé de répartition : nombre de captages par bassin*) :

- Bassin Loire Bretagne : **7 959 € HT**.
- Bassin Adour Garonne : **38 202 € HT**.

Pour rappel, le montant des dépenses dédiées à cette mission en 2020 était de 40 012 € HT.

Le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **125**, répartis de la manière suivante :

- Bassin Loire Bretagne : **22 jours**.
- Bassin Adour Garonne : **103 jours**.

Pour rappel, le nombre de jours dédié à cette mission en 2020 était de 126.

Ce nombre se décomposera de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **125**
Pour rappel, le nombre réel de jours techniciens dédié à cette mission en 2020 était de 126.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **12**
Pour rappel, le nombre réel de jours administratifs dédié à cette mission en 2020 était de 16.

Annexes AEP – 7 et 8 : Annexes financières prévisionnelles 2021 AEAG et AELB

Annexes AEP – 14 et 15 : Annexes formulaires technique prévisionnels 2021 AEAG et AELB

Acquisition et diffusion de la connaissance

Codification agence : Mission AEP - AC

■ Cadre général de la mission

- **Recueil, actualisation et analyse des données relatives aux opérations de lutte contre les fuites de réseaux et aux démarches de gestion patrimoniale et saisie des données**
Connaissance des réseaux, audit de patrimoine, inventaire détaillé, diagnostics de réseaux, pose de compteurs généraux, sectorisation, recherche de fuites, plans d'actions, gestion patrimoniale. **AC – ECO 1**
- **Actualisation et analyse des données relatives aux systèmes AEP et à leur gestion pour alimenter et organiser la réflexion sur la rationalisation des captages.** Examiner le fonctionnement des ouvrages de production et d'adduction d'AEP et diagnostiquer des anomalies de conception et d'exploitation, Recueil et saisie des données relatives aux ouvrages de prélèvement, de traitement et d'adduction AEP, les données recueillies permettant d'améliorer et de compléter les bases de données des Agences de l'eau (captages, unités traitement) issues de la mise en cohérence des données SISE EAU, des données BSS et des données des Agences de l'eau. **AC – RA1**
- **Suivi et saisie des informations relatives aux programmes de travaux à mettre en œuvre ou en cours dans le cadre des schémas locaux et départementaux.** **AC – RA2**
- **Inciter et conseiller les maîtres d'ouvrage pour le remplissage de SISPEA.** **AC – RA3**

■ Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **27 628 € HT**.

Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses était de 44 447 € HT.

Annexe AEP - 3 : Annexe financière de la mission AEP-AC

■ Jours dédiés à la mission

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **87**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 129.

Ce nombre se décompose de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **87**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours techniciens était de 129.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **11**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours administratifs était de 17.

■ Actions menées

1 ACTUALISATION DU SIG DEPARTEMENTAL EAU POTABLE

Codification agence : Mission AC – ECO1

Cette mission consiste à rassembler les éléments de connaissance des réseaux (à partir de diagnostics de réseaux, de recherche de fuites...) et à les mettre à disposition des collectivités.

Le travail de création et de mises à jour des données géographiques est consultable sur le site : <https://atlas.cantal.fr/V4/kernel/index.php>

Le lien entre le site <https://atlas.cantal.fr/V4/kernel/index.php> et le SIG MAGE est mis à jour quotidiennement, il s'agit de la même base.

Cette mission s'est traduite en 2020 par (Annexe AEP – 9) :

Mission AC – ECO1		
UGE concernée	actions réalisées	Nombre jours
SI Lugarde-Marchastel	diagnostic	3
SI Margeride Nord	diagnostic	10
Le Fau	diagnostic	1
SI Chaliers-Clavières-Lorcières	diagnostic	4
Saint-Gérons	diagnostic	2
Boisset	diagnostic	2
Saint-Bonnet-de-Condat	diagnostic	2
Trémouille	diagnostic	2
CC Cère et Goul	Etude gouvernance	11
Molèdes	Interconnexion	2
Ensemble du département	Géostandard : rencontre avec géomètres Cros	2
Ensemble du département	Procédure import données dans QGIS	8
Ensemble du département	GPS : acquisition et paramétrages pour mise à jour carto	10
Total Mission AC – ECO1		59

2 REDACTION D'UN STANDARD DEPARTEMENTAL DE LA DONNEE SIG EAU POTABLE

Codification agence : Mission AC – ECO1

Au regard du très faible niveau de connaissances formalisées (cartes, plans, inventaires...) sur le territoire, et devant les échéances importantes attendant les collectivités (en terme de transfert de compétences), la MAGE travaille depuis quelques années à la construction d'un référentiel commun de la donnée SIG dans le domaine de « l'eau » (*Annexe AEP – 10 – exemple standard départemental SIG eau potable*).

Ce standard départemental, co-construit en partenariat avec des partenaires institutionnels, des géomètres, des bureaux d'études et des collectivités exploitantes, est traduit sous la forme de cahiers des charges qui ont pour objectif :

- de guider les collectivités volontaires dans l'amélioration de leur connaissance patrimoniale, en évitant notamment à certaines d'entre-elles, le doublement de redevance prélèvement agence de l'eau liée à un défaut de connaissance ;
- de structurer la collecte des données des collectivités (plans de récolement, diagnostics, études préalables à la prise de compétences...) avant le transfert de compétences vers les intercommunalités afin qu'à terme, les données produites puissent facilement être réunies et utilisables dans un SIG communautaire ;
- de construire un format de données SIG facilement échangeable entre les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement (agences de l'eau, services de l'état, Département, maitres d'œuvre, agence technique départementale, géomètres...) ;
- à terme, aux collectivités de pouvoir bénéficier de l'outil atlascantal.fr (webSIG) proposé par le Département et ainsi de consulter leurs données cartographiques à distance (terrain, domicile, bureau distant...) sans avoir à se doter d'un outil nomade spécifique.

Cette mission s'est traduite en 2020 par (*Annexe AEP – 9*) :

Mission AC – ECO1	
UGE concernée	actions réalisées
Atlas Cantal et QGIS : lien	

3 NUMERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES SUR LES CAPTAGES

Codification agence : Mission AC – RA1

Cette mission consiste à l'élaboration et au suivi d'une base de données départementale sur les ressources en eau potable. Cette base de données « ressources » est la plus complète du département et la mieux actualisée : elle rassemble et met en relation des informations d'origines différentes (services de l'Etat, données communales, données MAGE, données d'études diagnostiques, plans des travaux projetés et réalisés, BRGM). Le Conseil départemental a donc décidé de mettre la base de données « ressources » et le SIG (cartographie) à disposition des services administratifs et des UGE pour ce qui les concerne.

Concernant cette mission, l'activité de la MAGE consiste notamment en une :

- ✓ Caractérisation technique et localisation sur SIG des différents ouvrages de captage (points de prélèvements, chambres, drains, périmètres...) : recueil et vérification des données existantes, reconnaissance terrain avec le gestionnaire, localisation GPS, saisie informatique de plans existants, contribution à la mise à jour des n°BSS à partir des informations recueillies sur les captages....
- ✓ Caractérisation quantitative et qualitative des ressources prélevées et mises en réseaux : suivi des débits, comptages de production et de distribution, saisie informatique des relevés de terrain...

Par ailleurs, la MAGE complète ces données par une caractérisation de la situation administrative des captages (autorisation et protection), à travers le recueil, l'analyse et la gestion informatique des documents de base existants (arrêtés de DUP, rapports hydrogéologiques, rapports techniques préalables...).

En 2020, l'activité de la MAGE concernant cette mission s'est répartie comme suit (*Annexe AEP – 11*) :

Mission AC – RA1	
UGE concernée	actions réalisées
Ensemble du département	MAJ des périmètres de protection
Ensemble du département	Vérification des données
Ensemble du département	MAJ n° BSS / base de données captages
CABA	MAJ des périmètres de protection (localisation, tracés et caractéristiques)
Coren	MAJ des périmètres de protection (localisation, tracés et caractéristiques)
Dienne	MAJ des périmètres de protection (localisation, tracés et caractéristiques)
Junhac	MAJ des périmètres de protection (localisation, tracés et caractéristiques)
Laveissière	MAJ des périmètres de protection (localisation, tracés et caractéristiques) / import plans récolement
Lieutadès	MAJ des périmètres de protection (localisation, tracés et caractéristiques)

Montsalvy	MAJ des périmètres de protection (localisation, tracés et caractéristiques)
Puycapel	MAJ captages et périmètres de protection (localisation, tracés et caractéristiques)

Les mises à jour de la base de données et du SIG ont été réalisées suite à des visites de terrain ou des réunions en mairie. Pour certaines UGE, un compte-rendu de réunion ou de visite de terrain est disponible, pour les autres, les données collectées ont directement été intégrées dans la base de données et dans le SIG.

■ Programme prévisionnel 2021

En 2021, la MAGE prévoit de poursuivre son implication dans l'actualisation des données patrimoniales sur les réseaux d'eau potable (mise à jour de atlas.cantal.fr) et dans l'accompagnement des collectivités dans la mise à jour de ces données en déployant le standard départemental de la donnée SIG. Ce standard est diffusé aux collectivités sous la forme de cahiers des charges type (inventaires, plans de récolement) qui permettent aux collectivités de collecter systématiquement des données cartographiques échangeables et complètes. La MAGE se charge ensuite de vérifier la conformité des données produites avec le standard.

L'activité sur cette mission sera renforcée avec le recrutement en février d'une Chargée de Projet SIG (au sein du Service Innovation Numérique) qui consacrera environ 50 % de son temps de travail à l'Actualisation du SIG départemental d'Eau Potable (et d'Assainissement Collectif) en étroite collaboration avec la MAGE. Cette nouvelle organisation de service se justifie par un afflux important de données produites depuis la mise en place du Géostandard SIG en 2016 : plans de recolements produits par les entreprises de TP, campagnes de cartographie massives dans le cadre des études préalables à la prise de compétence eau potable par les communautés de communes (Pays Gentiane en cours, St Flour Co à venir...), cartographie des infrastructures issues des Schéma Communaux d'AEP, etc.

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission est de **33 716 € HT**, réparti de la manière suivante (*clé de répartition : nombre de captages par bassin*) :

- Bassin Loire Bretagne : **5 813 € HT**.
- Bassin Adour Garonne : **27 903 € HT**.

Pour rappel, le montant des dépenses dédiées à cette mission en 2020 était de 27 628 € HT.

Le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **91**, répartis de la manière suivante :

- Bassin Loire Bretagne : **16 jours**.
- Bassin Adour Garonne : **75 jours**.

Pour rappel, le nombre de jours dédié à cette mission en 2020 était de 87.

Ce nombre se décomposera de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **91**
Pour rappel, le nombre réel de jours techniciens dédié à cette mission en 2020 était de 87.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **9**
Pour rappel, le nombre réel de jours administratifs dédié à cette mission en 2020 était de 11.

Annexes AEP – 7 et 8 : Annexes financières prévisionnelles 2021 AEAG et AELB

Annexes AEP – 14 et 15 : Annexes formulaires technique prévisionnels 2021 AEAG et AELB

Animation Territoriale

Codification agence : Mission AN

■ Cadre général de la mission

- **Promouvoir la mise en place des périmètres de protection réglementaire et la délimitation des aires d'alimentation des captages.** Animation et information des responsables élus sur les enjeux, les obligations et les moyens de protection des captages et des ressources, établissement et suivi d'un tableau de bord de l'avancement de la protection à l'échelle départementale. **AN – P1**
- **Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires à la connaissance des aquifères et les inciter à mettre en place un suivi quantitatif et/ou qualitatif de leur(s) ressource(s).** Priorisation des ressources à suivre selon les difficultés rencontrées d'ordre quantitatif et qualitatif, visite des sites et explication de la démarche en vue de son appropriation par les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires du service (fontainiers), valorisation et explication des synthèses hydrogéologiques départementales. **AN – P2**
- **Encourager les économies d'eau et la lutte contre les fuites des réseaux.** Organiser des sessions de formation, d'informations, de sensibilisation et d'échanges à l'attention des fontainiers et des maîtres d'ouvrage en coordination avec les partenaires, notamment le CNFPT, promotion et explication des guides de bonnes pratiques (ex guide sur le descriptif inventaire détaillé des réseaux...) et des documents de référence (ex cahier des charges type...). **AN – ECO 1**
- **Promotion de la mutualisation de moyens et de la structuration intercommunale.** Initier et faciliter la concertation entre les collectivités et entre les différents partenaires, favoriser l'émergence et la réalisation d'études visant la rationalisation des systèmes AEP (réalisation de schémas locaux AEP, scénarios structurants...). **AN – RA 1**
- **Animer et promouvoir la mise en œuvre des préconisations proposées par le schéma départemental d'alimentation en eau potable et par les schémas locaux.** **AN – RA 2**
- **Appui dans la mise en œuvre de l'appel à projet « Renouvellement des réseaux d'eau » et aide à l'utilisation de l'outil de simulation financière pour faciliter la décision.** **AN – RA 3**
- **Appui et conseils pour la promotion et l'élaboration d'études PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau).** **AN – RA 5**
- **Aide à la mise en œuvre des PGSSE.** **AN – RA 6**
- **Aide au ciblage des non-conformités de l'eau distribuée liées à une problématique qualité, quantité ou improtégeabilité de la ressource.** **AN – RA 7**

■ Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **27 310 € HT**.

Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses était de 38 245 € HT.

Annexe AEP – 2 : Annexe financière 2020 de la mission AEP-AN

■ Jours dédiés à la mission

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **86**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 111.

Ce nombre se décompose de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **86**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours techniciens était de 111.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **11**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours administratifs était de 15.

■ Actions menées

1 TABLEAU DE BORD DEPARTEMENTAL DES PROTECTIONS DE CAPTAGE

Codification agence : Mission AN – P1

Cette mission consiste à mettre à jour quotidiennement un tableau de bord de l'avancement des procédures de protection des captages. Ce tableau permet également d'informer les élus sur les étapes réalisées et restant à réaliser sur leur collectivité.

Ce tableau est mis à disposition des partenaires du Conseil départemental dans les protections des captages (ARS, Agences de l'Eau, DDT, Chambre d'Agriculture, Préfecture).

2 SENSIBILISATION ANNUELLE A LA REALISATION DE MESURES DE DEBITS

Codification agence : Mission AN – P2

Cette mission consiste à sensibiliser les élus et les employés communaux en charge de l'eau sur l'intérêt des suivis quantitatifs réguliers de leurs ressources. Elle se traduit par l'envoi d'un mail (*Annexe AEP – 12*) en septembre, à l'étiage, pour inciter aux suivis des débits et des températures des ressources ; par la communication d'un protocole de suivi des débits et des températures des ressources ; par la saisie des données récupérées.

3 ENCOURAGEMENT AUX ECONOMIES D'EAU ET A LA LUTTE CONTRE LES FUITES

Codification agence : Mission AN – ECO1

Cette mission consiste à sensibiliser les élus et les employés des collectivités en charge de l'eau potable sur l'intérêt de la surveillance des réseaux pour lutter efficacement contre les fuites (pose de compteurs, recherches de fuites, ...) et leur proposer des solutions pour les économies d'eau (récupération eau de pluie, ...).

4 PARTICIPATION AUX REUNIONS PREALABLES AU TRANSFERT DE COMPETENCE

Codification agence : Mission AN – RA1

Cette mission consiste à initier et faciliter la concertation entre les collectivités et entre les différents partenaires afin de favoriser l'émergence et la réalisation d'études de transfert de la compétence imposé par la loi NOTRe.

Cette activité s'est traduite en 2020 par la compilation de données à l'échelle des nouvelles intercommunalités et à la co-animation des études avec l'agence technique départementale sur le secteur du Pays de Gentiane.

5 ANIMATION ET SUIVI DES PLANS LOCAUX DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION ET DES ETUDES DIAGNOSTICS

Codification agence : Mission AN – RA2

Cette mission correspond à l'animation et au suivi des plans locaux de production et de distribution d'eau potable en cours de réalisation ainsi que l'appui à la mise en œuvre des plans locaux achevés. Elle comprend également l'accompagnement technique des collectivités dans la réalisation de leurs études techniques.

En 2020, l'activité de la MAGE concernant cette mission s'est répartie comme suit

(Annexe AEP – 13) :

UGE concernée	Réunions ou visites terrain mise en œuvre plan local
Boisset	Diagnostic AEP
Cheylade	Diagnostic AEP
Ladinhac	Problématique bactériologie – mise en place solution PLPDE
Laveissenet	Interconnexion avec Albepierre- Bredons-vente d'eau
Montsalvy	Réflexion AEP avec Labesserette et Junhac
Neussargues-en-Pinatelle	Diagnostic AEP
Pleaux	Etude eau Xaintrie / réunion anticipation crise
Rézentières	Présentation PLPDE et problématique AEP agriculteurs - forage

Saint-Flour	Présentation PLPDE
Le Trioulou	Problématique puits nappe en lien avec la rivière / réflexion AEP
Vitrac	Diagnostic AEP
SIAEP Grangeoune	Diagnostic AEP
CC Auze-Sumène	Réflexion AEP
CC Cère et Goul	PLUi
CC Cère et Goul	Schéma AEP
CC Châtaigneraie	Réflexion problématique ressource en eau
CC Châtaigneraie	Problématiques nitrates

6 ANIMATION ET CONSEILS POUR L'ÉLABORATION D'ÉTUDES PGSSE

Codification agence : Mission AN – RA5

Cette mission correspond à l'accompagnement des collectivités dans la promotion et l'élaboration d'études PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau).

En 2020, cette mission s'est traduite par la participation à une session de présentation de la démarche par IDEALCO.

7 AIDE AU CIBLAGE DES NON-CONFORMITES DE L'EAU DISTRIBUEE

Codification agence : Mission AN – RA7

Cette mission consiste à accompagner les collectivités gestionnaires de l'eau pour identifier l'origine des non-conformités sur leurs réseaux d'eau potable. Ces anomalies peuvent être liées à une problématique qualité, quantité sur le réseau de distribution, ou à l'impossibilité de protéger la ressource.

En 2020, suite au recrutement de Dorian POUMEYROL (technicien eau potable), il a été décidé de développer une mission d'aide et de conseils au fonctionnement des équipements de traitement (notamment les dispositifs de désinfection). Dans un premier temps, ce service est essentiellement destiné aux collectivités qui rencontrent régulièrement des problèmes de non-conformité bactériologiques pouvant conduire à des interdictions de consommation de l'eau ou à des blocages de l'urbanisme par les services de l'État.

Afin de repérer les communes concernées par cette problématique, un état des lieux de la qualité de l'eau distribuée dans le Cantal a été réalisé fin 2020 avec l'Agence Régionale de Santé. Début 2021, un courrier sera adressé à toutes les collectivités concernées par des problèmes récurrents de non-conformité bactériologique de l'eau distribuée depuis trois ans pour leur expliquer la mise en œuvre de cette nouvelle mission SATEP (qui sera réellement effective en 2021) :

- visite in situ des ouvrages d'AEP (réservoirs, stations de pompes) et des systèmes de traitement existants (désinfection, reminéralisation, traitements spécifiques).
- vérification du bon fonctionnement des installations et conseils techniques afin d'améliorer leur efficacité des équipements de traitement existants.
- propositions d'installation d'équipements de désinfection complémentaires.

Ces visites sur sites feront l'objet d'un compte-rendu écrit transmis par mail en mairie.

Programme prévisionnel 2021

En 2021, la MAGE reportera encore une partie de cette activité sur l'accompagnement des EPCI dans leur prise de compétence eau potable imposé par la loi en vigueur. Par ailleurs, la mission Mission AN – RA7 dans son nouveau format sera pleinement effective et proposée à 40 communes concernées par des problèmes récurrents de mauvaise qualité bactériologique de l'eau (ce qui représentera près de 90 jours de travail).

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission est de **66 472 € HT**, réparti de la manière suivante (*clé de répartition : nombre de captages par bassin*) :

- Bassin Loire Bretagne : **11 461 € HT**.
- Bassin Adour Garonne : **55 011 € HT**.

Pour rappel, le montant des dépenses dédiées à cette mission en 2020 était de 27 310 € HT.

Le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **180**, répartis de la manière suivante :

- Bassin Loire Bretagne : **31 jours**.
- Bassin Adour Garonne : **149 jours**.

Pour rappel, le nombre de jours dédié à cette mission en 2020 était de 86.

Ce nombre se décomposera de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **180**
Pour rappel, le nombre réel de jours techniciens dédié à cette mission en 2020 était de 86.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **17**
Pour rappel, le nombre réel de jours administratifs dédié à cette mission en 2020 était de 11.

Annexes AEP – 7 et 8 : Annexes financières prévisionnelles 2021 AEAG et AELB

Annexes AEP – 14 et 15 : Annexes formulaires technique prévisionnels 2021 AEAG et AELB

Communication et diffusion de l'information

Codification agence : Mission CO

■ Cadre général de la mission

- **Concevoir et diffuser des outils de communication** sur les actions menées dans les quatre domaines (animation territoriale, assistance technique, acquisition et diffusion de la connaissance, expertise technique), soit sur des thématiques ciblées ayant fait l'objet d'études particulières, soit à l'occasion de manifestations dédiées à l'AEP. **CO**

■ Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **3 493 € HT**.

Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses était de 6 891 € HT.

■ Jours dédiés à la mission

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **11**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 20.

Ce nombre se décompose de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **11**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours techniciens était de 20.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **1**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours administratifs était de 3.

■ Actions menées

1 REALISATION DE FICHES TECHNIQUES POUR LES EXPLOITANTS EAU POTABLE

Codification agence : Mission CO

Cette mission consiste à réaliser des fiches techniques sur divers sujets liés à l'exploitation en eau potable. La diffusion se fait soit sur demande, soit sur le site internet cantal.fr (cf. paragraphe suivant).

2 SITE INTERNET CANTAL.FR

Codification agence : Mission CO

Cette mission consiste à mettre à jour régulièrement le site internet www.cantal.fr. En 2020, le site internet a été mis à jour avec des documents actualisés. La réflexion de création d'une page dédiée aux exploitants eau potable et assainissement pour mettre à disposition des conseils pratiques d'exploitation est toujours en cours.

3 LE CANTA'LIEN – BULLETIN D'INFORMATION INTERNE DU CD15

Codification agence : Mission CO

La MAGE a été sollicité en 2020 pour réaliser un article pour le Canta'lien, le bulletin d'information interne du Conseil départemental du Cantal. Cet article aborde la question de l'eau : une ressource fragile à préserver.

4 COMMUNICATION ASSOCIATION AHSP

Codification agence : Mission CO

En 2020, l'association AHSP (Association des Hydrogéologues des Services Publics) a sollicité ses membres pour la rédaction d'articles sur l'hydrogéologie pour élaborer une newsletter. La MAGE a rédigé et transmis un article sur la surveillance des ressources en eau souterraines du Cantal. La newsletter est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ahsp.fr/publications/newsletters/listid-3/mailid-56-la-lettre-des-hydrogeologues-des-services-publics-novembre-2020.html>

Programme prévisionnel 2021

En 2021, la MAGE prévoit de maintenir ses activités de communication, en accentuant la communication auprès des exploitants eau potable et assainissement, tout en se réservant la possibilité de réaliser quelques actions ponctuelles de communication.

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission est de **3 693 € HT**, réparti de la manière suivante (*clé de répartition : nombre de captages par bassin*) :

- Bassin Loire Bretagne : **637 € HT**.
- Bassin Adour Garonne : **3 056 € HT**.

Pour rappel, le montant des dépenses dédiées à cette mission en 2020 était de 3 493 € HT.

Le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **10**, répartis de la manière suivante :

- Bassin Loire Bretagne : **2 jours**.
- Bassin Adour Garonne : **8 jours**.

Pour rappel, le nombre de jours dédié à cette mission en 2020 était de 11.

Ce nombre se décomposera de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **10**
Pour rappel, le nombre réel de jours techniciens dédié à cette mission en 2020 était de 11.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **1**
Pour rappel, le nombre réel de jours administratifs dédié à cette mission en 2020 était de 1.

Annexes AEP – 7 et 8 : Annexes financières prévisionnelles 2021 AEAG et AELB

Annexes AEP – 14 et 15 : Annexes formulaires technique prévisionnels 2021 AEAG et AELB

Autres activités

Codification agence : Hors convention

■ Cadre général de la mission

Une partie des activités de la MAGE n'entre pas dans le champ des missions conventionnées. Il s'agit de missions liées à la vie du service (instruction des aides, rencontres commerciales, rédaction rapport d'activité...) ou à des opérations ponctuelles.

■ Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **0 € HT**.

Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses était de 0 € HT.

■ Jours dédiés à la mission

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **0**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 0.

Ce nombre se décompose de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **0**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours techniciens était de 0.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **0**
Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours administratifs était de 0.

■ Actions menées

1 AVIS TECHNIQUE SUR LES DEMANDES D'AIDES

Codification agence : Hors convention

La MAGE émet un avis technique à l'instruction des dossiers de demandes d'aides des collectivités concernant les travaux d'alimentation en eau potable (compléments dossiers Fonds Cantal Solidaire 2019 sur demande du service instructeur).

2 PARTICIPATION OU ORGANISATION DE REUNIONS TECHNIQUES

Codification agence : Hors convention

- Rapport d'activité MAGE 2020
- Réunions de service ou de mission
- Rendez-vous commerciaux
- Réunions suivi travaux
- Visites terrain diverses...

■ Programme prévisionnel 2021

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission est de **0 € HT**, réparti de la manière suivante (*clé de répartition : nombre de captages par bassin*) :

- Bassin Loire Bretagne : **0 € HT**.
- Bassin Adour Garonne : **0 € HT**.

Pour rappel, le montant des dépenses dédiées à cette mission en 2020 était de 0 € HT.

Le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **0**, répartis de la manière suivante :

- Bassin Loire Bretagne : **0 jour**.
- Bassin Adour Garonne : **0 jour**.

Pour rappel, le nombre de jours dédié à cette mission en 2020 était de 0.

Ce nombre se décomposera de la manière suivante :

- Nombre de jours technicien / ingénieur : **0**
Pour rappel, le nombre réel de jours techniciens dédié à cette mission en 2020 était de 0.
- Nombre de jours administratifs (encadrement et secrétariat) : **0**
Pour rappel, le nombre réel de jours administratifs dédié à cette mission en 2020 était de 0.

Prestations techniques

pour le compte de l'Agence Technique Départementale

Codification agence : Hors convention

■ **Cadre général de la mission**

Une partie des activités de la MAGE est exclue du champ de l'assistance technique réglementaire et est donc mis en œuvre par l'intermédiaire d'un partenariat avec l'agence technique départementale CIT (mise à disposition des agents MAGE).

Ces missions répondent à des besoins ponctuels de collectivités.

■ **Dépenses liées à la mission**

Le montant des dépenses liées à cette mission n'est pas évalué dans le présent rapport (cf. rapport d'activité CIT)

■ **Jours dédiés à la mission**

Le nombre de jours dédiés à cette mission est de **75**.

Pour rappel, le nombre prévisionnel de jours était de 100.

■ **Actions menées**

1 **CARTOGRAPHIE DES RESEAUX ET AIDE A L'AMELIORATION DES RENDEMENTS**

Codification agence : Hors convention

La MAGE a développé depuis 2016 une mission de cartographie des réseaux d'eau potable et d'assistance à l'amélioration des rendements des collectivités. Ces missions permettent de formaliser les connaissances des agents et des élus, de compiler les données patrimoniales des collectivités. Des relevés de terrain viennent compléter ces données qui sont traduites ensuite dans un SIG communal. Si besoin, la MAGE propose également des prestations d'aide à l'amélioration des rendements en procédant à des mesures sur les compteurs existants et en préconisant des actions d'amélioration (mise en place de nouveaux compteurs de vente, remplacement du parc de compteurs, travaux de remplacement de canalisations fuyardes, diminution des pressions de service...).

Cette mission est réalisée par les agents de la MAGE mis à disposition de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » (C.I.T).

2 MONTAGE DES DOSSIERS DE CONSULTATION ET SUIVI DES TRAVAUX CAPTAGES

Codification agence : Hors convention

La MAGE a procédé à la mise en œuvre des travaux de protection des captages (finalisation, poursuite ou engagement) concernant les communes de Lafeuillade-en-Vézie, Laveissière, Montboudif, Ségur-les-Villas, Montsalvy, et les syndicats des eaux de la Doire et du Lioran en 2020.

■ Programme prévisionnel 2021

En 2021 la MAGE (via C.I.T) poursuivra les prestations réalisées pour le compte de l'agence technique départementale en accompagnant les collectivités (AMO) dans la mise en œuvre de tous les travaux de protection des captages (montage des dossiers de consultation, suivi de chantiers) et en poursuivant les missions de cartographie et d'assistance à l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable.

Concernant les 2 types d'actions précitées, le nombre de jours prévisionnels qui seront dédiés à cette mission est de **100**.

Pour rappel, le nombre de jours dédié à cette mission en 2020 était de 75.

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette mission n'est pas évalué dans le présent rapport (cf. rapport d'activité CIT).

Chaque jour à vos côtés



Conseil départemental du Cantal

28 Avenue Gambetta – 15 015 AURILLAC Cedex

Tél : 04 71 46 20 20 – Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr